

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

A. CLEMENT

Une profession féminine trop souvent oubliée

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1908, tome 10, p. 342-344

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Une profession féminine trop oubliée

Choisir une vocation, ce n'est pas seulement, pour une jeune fille, déterminer quels seront dans la vie ses occupations, son genre de travail : c'est avant tout son *gagne-pain*.

Autrefois, il était rare que la femme dût se faire, par son labeur, une existence indépendante ; mais les temps sont devenus difficiles, la vie est chère, et les jeunes filles, lorsqu'elles ne se marient pas, ne peuvent guère rester une charge pour leurs parents. Il faut donc qu'elles pensent à préparer leur avenir et que, dans le choix qu'elles feront d'une carrière, elles tiennent compte de leurs goûts, sans doute, de leurs aptitudes spéciales, mais aussi des facilités qui leur seront données de gagner leur vie dans la profession qu'elles éliront. C'est parce que les jeunes filles ne songeaient pas à faire entrer ce point de vue dans leurs considérations qu'il s'est trouvé, à un moment donné, au seuil de la carrière de l'enseignement, une multitude de brevetées ne trouvant pas à exercer la vocation à laquelle elles s'étaient laborieusement, longuement et coûteusement préparées !

Il faut empêcher les jeunes de suivre imprudemment les traces de leurs aînées ; il faut leur dire qu'il y a, à côté de l'enseignement, d'autres situations moins encombrées ; qu'il est, dans l'enseignement même, des branches en quelque sorte nouvelles pour lesquelles on manque encore d'institutrices.

C'est ainsi que l'*enseignement ménager*, encore en voie d'organisation dans la plupart des pays, est devenu une profession d'avenir.

Dans tous les pays, il y a pénurie de maîtresses préparées à cet enseignement ; pourquoi ne pas diriger

de ce côté le courant qui envahit l'enseignement primaire ?

Les occupations de la maîtresse d'école ménagère répondent d'ailleurs si parfaitement aux aptitudes et au caractère féminins ! C'est pour le foyer que la femme a été créée, et tout travail qui l'éloigne du foyer l'écarte de sa voie normale. A l'école ménagère, elle se trouvera dans sa sphère naturelle ; elle enseignera par son exemple et ses conseils à rendre le « home » agréable et joyeux ; à donner du bien-être et du bonheur à tous ceux qui l'habitent.

Il ne faudrait pas qu'une erreur de point de vue portât à considérer comme vulgaire cette profession ; elle est une mission, tout aussi grande, tout aussi sainte que celle de l'institutrice. Quelle ne sera pas, en effet, l'influence de la maîtresse d'école ménagère pour la régénération des vertus domestiques ! Elle réintroduira au foyer l'ordre, la propreté et l'économie qui, en disparaissant, avaient emporté l'aisance, la félicité. Ce sera la vigueur et la santé que, par une hygiène bien comprise, elle y fera renaître. Ce sera la tempérance qu'elle y ramènera, en apprenant à la femme à retenir au home familial le mari qui s'en était allé, fuyant le désordre et la tristesse de sa demeure. Œuvre sociale donc, autant qu'œuvre familiale ! Quelle âme généreuse ne se laisserait tenter par un but si grand ?

Et tout ce bien, la maîtresse ménagère le pourra réaliser sans qu'il lui soit demandé de sacrifices personnels : au contraire, elle aura une situation considérée, indépendante, plus largement rétribuée que la plupart des places d'institutrices.

Si elle accepte un emploi dans une école ménagère stable, elle sera nourrie, logée et recevra, 600, 800 et jusqu'à 1,000 fr. de traitement, par an. Ces honoraires seront majorés, naturellement, si elle dirige

des cours ménagers volants ou un cours de cuisine sans internat, car alors elle aura à pourvoir elle-même à son entretien et à son logement.

Les jeunes filles qui ont des facilités spéciales pour l'étude peuvent même aspirer, après un stage d'un an dans des écoles spéciales, à devenir professeur de *cours normaux ménagers* ; ces situations sont très rémunératrices et elles ne sont point rares à l'heure actuelle.

Le moment est propice, nous le répétons, pour choisir la carrière de l'enseignement ménager, et nous ne saurions trop engager les personnes qui s'occupent de la jeunesse féminine à incliner de ce côté les goûts des jeunes filles. Il ne manque pas d'institutions — ni en Allemagne, ni en Belgique, ni en France, ni en Suisse — où, en un an, l'on peut obtenir un brevet conférant le droit d'enseigner la science du ménage. Nous ne pouvons que souhaiter que beaucoup de jeunes filles profitent des facilités qu'offrent ces écoles pour une initiation méthodique et complète à toutes les connaissances relevant de l'économie domestique ! Elles s'ouvriront ainsi une carrière où leur vie s'écoulera douce à elles-mêmes, utile aux autres !

(*Bulletin de la Protection de la Jeune fille*)

A. CLÉMENT